

CATEGORIEL 2024 – EVOLUTION DES INFIRMIERS								
CORPS/EMPLOI CONCERNE								
Infirmiers (8 INF)								
OBJECTIF DE LA MESURE								
La mesure a pour objectif une revalorisation indemnitaire des infirmiers.								
DETAIL DE LA MESURE								
Aucune mesure n’a été réalisée pour ces agents depuis la bascule en RIFSEEP en 2016.								
La mesure prévoit une évolution forfaitaire individuelle de 1 500€ pour tous les infirmiers. Par ailleurs, les socles sont également revalorisés de 1 500€.								
GF	AC	GRADE	SOCLE 2022 et 2023	SOCLE 2024	SD	GRADE	SOCLE 2022 et 2023	SOCLE 2024
G1	- Néant				- Néant			
G2	- Fonctions d'infirmier des services de l'État	INF HC	8 200 €	9 700 €	- Fonctions d'infirmier des services de l'État	INF HC	7 950 €	9 450 €
		INF CS	8 000 €	9 500 €		INF CS	7 750 €	9 250 €
		INF CN	7 700 €	9 200 €		INF CN	7 450 €	8 950 €